



COMMISSION TECHNIQUE CONSEIL COMMUNAL DE PERROY

Perroy, le 9 octobre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE SUR LE PREAVIS 09/2025

« Demande de crédit de CHF 2'750'000 TTC pour la rénovation du restaurant de la plage et de la cabane du pêcheur »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission technique, composée de messieurs Jenni, Pasche, Perdrizat et Strevens, s'est réunie le 29 septembre 2025 afin d'examiner le préavis 09/2025 sur la demande de crédit pour la rénovation du restaurant de la plage et de la cabane du pêcheur. Nous avons rencontré madame la Syndique Juliette Leprince-Ringuet et les responsables de l'entreprise CCHE afin de nous faire une présentation du préavis. Ils nous ont apportés toutes les informations nécessaires à la compréhension du préavis, ont répondu à toutes nos questions avec compétence et nous tenons à les en remercier.

La municipalité de Perroy a initié le projet de rénovation du restaurant de la plage et la création de la cabane du pêcheur en 2018. A la fin de plus de 4 années de procédures juridiques, la municipalité a réinitié le projet et en a réévalué le coût avec le bureau d'architecture conseil CCHE. Les résultats de l'analyse ont montré que les coûts dépassaient largement le crédit de construction adopté en 2018.

A la demande de la municipalité, le conseil communal a octroyé un crédit d'étude de CHF 295'000 pour un projet correspondant au précédent mais plus restreint dans son volume, avec une cible budgétaire de réalisation de CHF 3'000'000. La consultation des différents mandataires a mis en exergue que la réalisation d'un nouveau restaurant restait onéreuse par le fait qu'il devait notamment répondre aux normes énergétiques toujours plus exigeantes. Au vu de cette situation, la municipalité a pris la décision de proposer une rénovation du bâtiment existant.

Le nouveau projet vise à une ouverture saisonnière du restaurant plus large (mars à octobre). L'architecture reprend les structures en place offrant des espaces couverts de qualité. La buvette et le bar seront ouverts sur la plage. Le couvert actuel est conservé et transformé en bar et terrasse couverte. La capacité du restaurant est d'environ 150 places (intérieur et extérieur). Les terrasses du restaurant et du self seront différenciées de manière à s'adapter la clientèle (restaurant vs plage). La terrasse est rendue plus accueillante par un deck en bois.

S'agissant de la cabane du pêcheur, la municipalité propose de créer des locaux pour le travail professionnel, le traitement, la conservation du poisson ainsi qu'un espace de vente. Les équipements spécifiques restent à convenir avec le pêcheur en temps utiles. Il est à noter que

le projet de la cabane du pêcheur s'est inspiré d'un projet récemment réalisé à Crans-près-Céligny.

La volonté est également de procéder à la rénovation des structures d'accueil de la plage. A cet effet, les WC publics seront déplacés sous le couvert et adaptés aux personnes à mobilité réduites. Les douches extérieures seront rénovées. La rénovation concerne également les terrains de pétanque. Enfin, un emplacement pour 30 vélos et 9 motos est également prévu.

La Commission technique a été associée dès les premières étapes du développement de ce nouveau projet. Elle a pu poser toutes les questions techniques qui sont apparues au cours du projet. Les propositions de modification de la Commission ont été analysées par la municipalité.

La Commission technique considère que le projet de la rénovation et de la restauration du restaurant de la plage est abouti. Le nouveau restaurant sera bien intégré dans son espace et permet de bien mettre en valeur le site. Il correspond bien aux attentes et aux besoins de la population de Perroy et de la région.

Sur le plan technique, la Commission considère que le projet est bien réfléchi. Il tient compte des conditions cadres et des exigences légales. Le projet a été mis à l'enquête. Les oppositions ont pu être levées à la satisfaction de toutes les parties. Le permis de construire a été délivré le 8 septembre 2025. La soumission pour les différents travaux a aussi pu être effectuée.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission Technique, vous propose à l'unanimité de :

- Adopter le préavis n°09/2025

POUR LA COMMISSION TECHNIQUE

Claude Jenni

Stéphane Pasche

Jean-Pierre Perdrizat

Fabrice Strevens